

Cycle orientation collège/Classe de 3ème de l'enseignement agricole

Durée 1 an - A partir du 01/09/2019

Arrêté du 5 novembre 2018 modifiant
l'arrêté du 20 juin 2016 modifié par
l'arrêté du 10 janvier 2017

Enseignements obligatoires			Horaire élève sur 32 semaines				Horaire supplémentaire enseignant				
Disciplines	Commentaire	seuils	TOTAL	Cours	TP ou TD	Pluri *	Horaire hebdo. indicatif (hors pluri)	Pluri *	Type d'heures	Seuil mini. d'attri- bution	Volume horaire
Lettres modernes		27 seuil indicatif	112,00	80,00	32,00		3,50				
Histoire-Géographie		27 seuil indicatif	80,00	64,00	16,00		2,50				
Langue vivante		20 seuil indicatif	64,00	32,00	32,00		2,00				
Education socioculturelle		27 seuil indicatif	64,00	48,00	16,00		2,00				
E.P.S.			96,00	96,00			3,00				
Biologie-Ecologie		27 seuil indicatif	48,00	32,00	16,00		1,50				
Mathématiques		27 seuil indicatif	96,00	64,00	32,00		3,00				
Physique-Chimie		27 seuil indicatif	48,00	32,00	16,00		1,50				
TIM		19 seuil indicatif	32,00		32,00		1,00				
Sc et tech pro		19 seuil indicatif	224,00	48,00	64,00	112,00	3,50	112,00			
Non affecté			64,00	64,00			2,00		Vie de classe		10,00
Total			928,00	560,00	256,00	112,00	25,50	112,00			10,00
+ activités pluridisciplinaires							3,50				
Total général							29,00				
4 semaines de stage en entreprises ou organismes et semaines thématiques prises sur la scolarité											

Les heures libérées par les 4 semaines de stage prises sur la scolarité permettent d'assurer le suivi des élèves en stage, la concertation et/ou d'autres activités. Ceci concerne également les suppléments horaires enseignants.

* Pluridisciplinarité : les seuils indicatifs ne s'appliquent pas